



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E25426

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2026

ÉDITÉ LE 12/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/11/2005

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 25/11/2024

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ROUEN 2005 B 1010

Siret : 485 292 304 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 134724 OP

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3882464804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3882464804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : BACHELET REALISATION

LE BOURG
36 RUE DE L'ANCIEN MOULIN
76890 BEAUTOT

Téléphone : 02 35 74 42 09

Portable : 06 32 04 14 76

Fax :

Site Internet : <http://www.bachelet.fr>

E-mail : virginie@bachelet.fr

Responsabilité légale :

CHALAOUX LUC DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 16 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2023
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	12/12/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	12/12/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/12/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1